



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

femmes

Question écrite n° 60426

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur les discriminations existant à l'encontre des femmes dans le milieu professionnel. L'égalité entre les hommes et les femmes est certes acquise en droit, mais elle n'est pas encore totalement inscrite dans les faits. Ainsi la formation scolaire fait perdurer des clichés classiques, notamment en orientant les jeunes filles vers des métiers « féminins » qui ne peuvent absorber la population féminine qui souhaite travailler. Face à cette situation, une méthode nouvelle s'impose. Aussi il lui demande quelles sont les mesures qu'elle entend prendre afin d'éviter les inégalités à la source.

Texte de la réponse

Afin de favoriser l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif, Mme Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, a signé le 25 février 2000 une convention avec les ministères de l'éducation nationale, de l'emploi et de la solidarité et de l'agriculture relative à la diversification des choix professionnels et à l'égalité des chances entre les filles et les garçons. Cette convention poursuit trois objectifs : mieux orienter les jeunes filles vers des secteurs scientifiques, technologiques ou professionnels, lutter contre les représentations stéréotypées des rôles des femmes et des hommes par l'intégration dans les programmes d'éducation civique et d'éducation à la citoyenneté de la question du sexisme et des rôles sociaux des hommes et des femmes, enfin promouvoir l'égalité par la mise en place notamment de modules de formation à l'égalité destinés aux enseignants, aux formateurs de l'enseignement agricole et aux inspecteurs de l'éducation nationale. En 2001, dans le cadre de cette convention, il est prévu que le secrétariat d'Etat au droits des femmes et à la formation professionnelle en lien avec le ministère de l'éducation nationale élabore une mallette pédagogique sur l'égalité à l'attention des académies et instituts universitaires de formation des maîtres.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60426

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2519

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5175